

## **Compte–rendu de la Commission II : « Stratégies de communication de l'APF : comment favoriser l'intérêt pour la Francophonie au travers d'événements culturels à dimension internationale ? ».**

Le rapport de la section monégasque rappelle, dans un premier temps, l'enjeu de la culture comme enjeu politique et l'appui apporté par les chefs d'Etat et Gouvernement, au principe d'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Après avoir brièvement exposé les acquis de la Francophonie de nature politique, juridique et institutionnelle (Charte de Hanoi, Déclarations de Monaco et de Bamako, ainsi que celle de Cotonou), le rapporteur nous a rafraîchi la mémoire sur les missions et les 8 objectifs stratégiques adoptés lors du Xème Sommet réuni à Ouagadougou.

Je vous rappelle les 4 missions :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

La seconde partie du rapport s'interroge sur les moyens pour faire de la Francophonie une instance internationale connue de tous, rappelant, à ce titre, les observations soulevées lors du Bureau de Hué sur une stratégie de communication. On peut retenir dans les différentes observations formulées un objectif commun qui est de mettre en valeur la diversité culturelle mais aussi linguistique. Ainsi, cette diversité doit être perçue non comme une juxtaposition d'intérêts et une superposition de cultures mais au contraire comme une intégration.

Ainsi, le message que l'APF doit mettre en valeur est basé sur les 4 principes majeurs qui reflètent son identité et son action :

- « Parlement des parlements francophones », le diversité de sa composition constitue une facette de la diversité culturelle ;
- Assemblée politique consultative de la Francophonie ;
- « Vigie de la démocratie » dans l'espace francophone ;
- Maître d'œuvre de la coopération parlementaire.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'actions ont été entreprises dans la ligne des décisions adoptées à Hué. Je ne vous fais pas l'injure de vous les rappeler toutes. Je citerai entre autre la remise à jour de notre brochure de présentation ou la réalisation d'un nouveau site Internet.

Dans sa conclusion, la section monégasque pense que l'on pourrait valoriser la langue française à travers le monde entier, par le biais d'un concept, à la fois culturel et éducatif, mais ainsi lucratif. Elle pense à un concours international de chansons inédites, écrites exclusivement en langue française tout en conservant des racines plus profondes (chansons

mixtes langues d'origine et du français).

Le concours mondovision rencontrera le problème des fuseaux horaires. Il ne pourra dès lors être diffusé en direct. Le financement se baserait sur le paiement d'une cotisation, sur le droit de participation mais aussi sur un montage financier dans lequel interviendraient des professionnels de la chanson, en l'occurrence les producteurs.

Mme Barrak, première expert de notre commission, chef du service de communication de l'AIF, a, à juste titre, rappelé l'évolution de notre Communauté francophone qui avait adopté au départ une attitude plus défensive avec la notion d'exception culturelle et qui ne voulant pas s'opposer aux autres cultures, a prôné l'idée de diversité culturelle.

Même si nous avons des objectifs communs dans le cadre d'une stratégie de communication, Mme Barrak a souligné qu'ils ne font pas toujours consensus.

Parmi les grands objectifs, retenons entre autres:

- Nous faire connaître comme communauté linguistique au niveau international ;
- Renforcer la place de la langue française ;
- Faire connaître les valeurs de la Francophonie qui sont la démocratie, le développement, la solidarité, la lutte contre la pauvreté ;
- Rendre compte tant aux Etats qu'aux populations dans un souci et un devoir d'information.

Il ne faut pas perdre de vue non plus, qu'il existe plusieurs types de communication en fonction des vecteurs et du public cible (grand public, jeunes, institutions).

Une autre réflexion que Mme Barrak a soulevée concerne le choix d'un public cible et prioritaire comme la jeunesse par exemple.

Suivant l'ambition de s'adresser au monde via un vecteur grand public comme l'est la télévision, le choix d'un évènement culturel à dimension internationale apparaît, selon l'intervenante, judicieux pour autant qu'il prenne en considération toutes les attentes francophones et pour autant que les artistes y adhèrent.

La valeur ajoutée que ce projet pourrait avoir doit également être prise en considération.

M. Sagna, responsable de projets à la Direction de la Culture et du Patrimoine de l'AIF, notre second expert, a pour sa part, tiré plusieurs constats :

- Le choix des évènements culturels dans le cadre d'une stratégie de communication s'inscrit en droite ligne car la culture constitue l'élément clef.
- La méconnaissance du grand public à l'égard de la Francophonie ne doit pas être assimilée à une ignorance.
- Quand on parle de TV5 en Afrique, on pense automatiquement à des actions concrètes qui sont clairement définies.
- Sur la question du comment favoriser l'intérêt pour la Francophonie à travers d'évènements culturels à dimension internationale, il faut savoir que des réponses ont déjà été apportées par la Francophonie au travers de différents festivals ; citations à l'appui.
- Plusieurs questions restent en suspens : ainsi par exemple, faut-il conforter les évènements existants ou en créer des nouveaux ?

Dans les débats, plusieurs intervenants ont pris la parole.

Concernant l'idée d'un concours mondovision de la chanson, plusieurs questions ont été soulevées, celles-ci concernaient entre autres le souci que chaque candidat par pays puisse s'exprimer dans sa langue, ne fût-ce que pour susciter un intérêt auprès des populations. La question de la solidarité à l'égard des pays d'Afrique ou encore la promotion des artistes et donc la répartition des bénéfices est tout aussi essentielle.

Même s'il rencontre un avis favorable, ce concours apparaît pour certains comme une nouvelle version du Concours Eurovision. Ils craignent aussi une difficulté d'accès de ce concours à des pays dont le français n'est pas la première langue.

Quoiqu'il en soit, il faut que les médias s'y intéressent et il faut également qu'on invite nos gouvernements à faire pression pour que la compétition soit loyale et laisse place à la diversité culturelle et linguistique.

A côté de ce concours mondovision de la chanson, d'autres propositions furent soulevées comme, par exemple, la création d'un jeu télévisé sur la Francophonie dans le style de « Questions pour un champion ».

Concernant le vecteur médiatique, il ne fait aucun doute que TV5 se présente comme le média grand public qu'il faut utiliser. A ce titre, un député suisse a fait un large plaidoyer pour le soutien que nous devons apporter à TV5, notamment eu égard à l'apparition d'une nouvelle chaîne d'informations francophone. Il est rejoint par un député français pour qui la télévision est le support le plus marqué et qui nous invite, en référence à l'exposé de Mme Saragosse, à nous donner des objectifs simples comme, par exemple, 7 millions pour le sous-titrage de TV5.

En l'occurrence plusieurs intervenants ont relevé la nécessité de clarifier des objectifs précis, de définir un public cible, ce qui nous permettra de définir des moyens et des structures.

Parmi d'autres propositions, retenons encore l'idée de lancer des professeurs de français à la retraite dans l'enseignement à l'étranger, l'investissement des Etats dans les centres culturels, la promotion agressive de nos valeurs cinématographiques ou encore l'échange de nos biens culturels comme, par exemple, les traditions orales.

Mme Barrak rappelle qu'il existe, dans le cadre de « Questions pour un champion », un concours à l'échelle du monde entier sur la Francophonie. Elle tient à souligner le travail effectué tant par Julien Lepers et Bernard Pivot pour leurs actions en faveur de la Francophonie.

Elle rappelle également que les jeux de la Francophonie présentent une valeur ajoutée. Ce sont en effet les seuls à avoir gardé la tradition olympique ( Jeux et Culture). On peut dire en cela qu'ils présentent une valeur ajoutée.

Comme l'a proposé la section de Jersey, elle pense que cibler les jeunes élèves au moment du choix de leur langue s'avère être une bonne idée.

M. Sagna, pour sa part, a rejoint les questions exprimées sur la solidarité et la diversité. Il faut également insister sur le facteur qualitatif de l'évènement.

En conclusion de ces travaux, la commission a adopté une proposition de résolution.